

COMMUNE DE VALLANGOUJARD

# CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DU  
20 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt octobre à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Marc GIROUD, maire.

Présents : Emmanuelle AGUILAY, Jean-Jacques BARREAUX, Magali BERGE, Audrey COLNAT-RATTIER, Michelle DAUVERGNE, Bernard DRUGE, Véronique GIRAUD, Marc GIROUD, Alain VAILLANT, Francine WLODARCZYK.

Absents : François-Xavier AMMANN (pouvoir à Magali BERGE), Nathalie CHARTIER (pouvoir à Michelle DAUVERGNE), Sylvain DEMULDER, Denis DIAMORO (pouvoir à Alain VAILLANT), Olivier MARTIN-DURIE (pouvoir à Marc GIROUD).

Michelle DAUVERGNE est désignée secrétaire de séance.

EFFECTIF DU CONSEIL : 15, PRÉSENTS : 10, VOTANTS : 14

## Hommage à Thérèse VAILLANT

Le conseil rend hommage à Thérèse VAILLANT décédée le 17 octobre. Éluée communale en 1977, première adjointe de 1983 à 2001, elle a non seulement géré la Commune au quotidien avec une extraordinaire disponibilité, mais aussi marqué les grandes orientations de la vie du village. Soutenant la création, sur le village même, d'une école maternelle et refusant le regroupement avec des communes voisines comme le voulait alors l'Inspection académique (ce qui aurait dispersé les enfants), elle a contribué à faire de notre école l'une des belles écoles rurales du Vexin.

Elle laisse à tous le souvenir de sa grande efficacité, de son immense humanité et de son inlassable dévouement au bien public comme à chacune et à chacun.

## Retrait du SICTEU

DÉLIBÉRATION 2021-46 (urbanisme)

Monsieur le Maire rappelle que, s'agissant de l'assainissement, le Conseil a délibéré à plusieurs reprises, notamment le 15 septembre 2021 pour demander le retrait de Vallangoujard du Sictou et son adhésion au Siarp. Il informe le Conseil de la délibération du Comité du Sictou en date du 23 septembre 2021 qui approuve le retrait de Vallangoujard dans les conditions financières élaborées de façon consensuelle par les différentes parties, Sictou, Siarp et Commune de Vallangoujard. Depuis lors, les communes de Valmondois, Labbeville et Nesles-la-Vallée ont approuvé la délibération du Sictou acceptant le retrait de Vallangoujard. Ces trois délibérations (sans attendre celle de Butry) constituent la majorité qualifiée requise pour valider le retrait de Vallangoujard qui pourrait donc intervenir au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la délibération du comité du Sictou en date du 23 septembre 2021 autorisant le retrait de Vallangoujard, CONFIRME sa décision de se retirer du Sictou et d'adhérer au Siarp pour la gestion de la compétence assainissement collectif et non collectif,

CONFIE aux délégués au Sictou le soin d'examiner les différents inventaires et documents relatifs à cette double opération de retrait du Sictou et d'adhésion au Siarp,

MANDATE le maire pour signer ces différents documents, notamment les procès-verbaux de retrait du Sictou et d'adhésion au Siarp avec mise à disposition de ce syndicat des biens correspondant au réseau d'assainissement communal, CONFIRME son accord pour le versement au Sictou de la somme de 41 614,45 € pour solde de tout compte et précise que cette

somme sera versée après le retrait effectif, donc, en principe, au tout début janvier 2022.

## Rapport du délégué Veolia

Le rapport annuel du délégué de l'assainissement a été validé par le comité du Sictou.

Le Conseil prend acte de ce rapport publié sur le site internet de la commune.

## Prix et qualité de l'assainissement (RPQS)

Le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'assainissement a été validé par le comité du Sictou. Le maire avait, à cette occasion, à nouveau exprimé l'insatisfaction des Vallangoujardois sur le prix particulièrement élevé de l'eau à Vallangoujard.

Le Conseil prend acte de ce rapport publié sur le site internet de la commune.

## Compétence eaux pluviales

DÉLIBÉRATION 2021-47 (urbanisme)

- Vu la délibération du 7 septembre 2015 confiant la gestion des eaux pluviales au Sictou
- Considérant que le Sictou n'avait jusque-là effectué aucune dépense dans ce registre mais avait seulement réalisé un inventaire, au demeurant fort utile, des dispositifs en place,
- Considérant le prochain retrait de Vallangoujard du Sictou,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de reprendre en communal la compétence de gestion des eaux pluviales,

AUTORISE le maire à signer tout document à ce sujet.

## Subvention d'aide sociale

DÉLIBÉRATION 2021-48 (urbanisme)

- VU l'exposé du Maire ;

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer une aide de 1 000 € pour permettre le séjour en centre de vacances d'un jeune de la commune ayant le statut départemental d'adulte handicapé à 80 %,

AUTORISE le maire à signer tout document ou mandatement à ce sujet.

## Don à la Commune d'un petit terrain

DÉLIBÉRATION 2021-49 (urbanisme)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Mme GIRAUD ne participant au vote,

ACCEPTE le don par Monsieur et Madame GIRAUD de la parcelle AB 14 de 173 m<sup>2</sup> située en bordure de voie, rue du Moulin, ce qui facilitera la gestion des accotements et des stationnements,

MANDATE le maire pour signer les actes correspondants

## Assurance statutaire du CIG

DÉLIBÉRATION 2021-50 (ressources humaines)

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code des Assurances,
- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 alinéa 2,

- VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,
  - VU le Code de la Commande Publique et notamment l'article L. 2124-3 qui définit la procédure avec négociation,
  - VU le Code de la Commande Publique et notamment l'article R.2124-3 qui fixe les cas dans lesquels le recours à la procédure avec négociation est possible,
  - CONSIDÉRANT la nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire,
  - CONSIDÉRANT que la passation de ce contrat doit être soumise au Code de la Commande Publique,
  - VU la délibération du Conseil d'Administration du CIG en date du 15 juin 2021 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure avec négociation ;
  - VU l'exposé du Maire,
  - VU les documents transmis,
- Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
 DÉCIDE de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2022 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984  
 PREND ACTE que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1er janvier 2023.

## Questions diverses

### Le point financier

Le maire présente le point sur l'état des finances de la commune en rapport avec les gros chantiers en cours.

La rénovation de la gare est achevée et entièrement payée. La location de la gare couvre avec un excédent de 5 k€ les frais financiers des emprunts contractés pour cette opération. L'enfouissement rue de Marines a été entièrement réalisé et 500 k€ ont été payés. Il reste à payer 20 k€. Il reste à percevoir environ 150 k€ de subventions. Rappelons que les travaux de voirie et trottoirs rue de Marines sont à la charge du Département.

Le Clos de l'école n'est pas achevé. Il le sera fin 2021. Il reste à payer environ 800 k€ et à percevoir 200 k€ de subventions.

Divers travaux sont programmés pour 40 k€. Enfin, la commune devra payer 41 k€ au Siceu pour son retrait.

Un excédent de 70 k€ est attendu sur le fonctionnement 2021.

La trésorerie actuelle est de 540 k€.

Ainsi, l'année devrait se terminer sur un excédent d'environ 60 k€.

Il restera, bien entendu, de lourds emprunts à rembourser. Mais la charge de ces remboursements (capital + intérêts) devrait être en grande partie couverte par les loyers. Déduction faite des loyers, il devrait rester chaque année un peu plus de 20 k€ à la charge de la commune jusqu'en 2033. Soit une charge annuelle près de deux fois moins lourde que celle supportée au cours du précédent mandat pour rembourser les emprunts pour l'enfouissement de réseaux, l'extension du Foyer rural et la création de la cantine-garderie. Dans 12 ans, en 2033, le remboursement sur 15 ans de l'emprunt pour l'acquisition du Clos de l'école sera entièrement remboursé. Alors, la charge annuelle de 20 k€ sera remplacée par une recette annuelle nette de 20 k€.

Cette situation financière très saine permet à la Commune d'envisager de nouvelles opérations telles que l'acquisition du terrain en face du Clos pour y réaliser les logements prévus au PLU et la création d'un multiservice près de la gare.

### Aide aux devoirs

Magali BERGE rapporte la satisfaction des enseignants, des enfants et de leurs parents. Les jeudis Il a fallu organiser 3 classes d'aide aux devoirs, du fait de la plus forte demande ces soirs-là.

### Intervenante scolaire sur les arts plastiques

Magali BERGE rapporte également la satisfaction des enseignants, des enfants et de leurs parents.

### Informatique seniors

Les sessions de formation des seniors à l'informatique rencontrant un réel succès sont prolongées en novembre.

### Covoiturage

Une étude est engagée sur le devenir de ce service qui n'a jamais réellement fonctionné.

### Travaux rue de Marines / question du stationnement

La question du stationnement des véhicules sur l'ensemble de la rue de Marines fait l'objet d'une étude. L'objectif de créer un cheminement sécurisé pour les piétons (notamment les enfants) sera atteint à la fin du chantier : il ne s'agira évidemment pas que des véhicules stationnent sur ces trottoirs. Une concertation sera organisée avec les riverains.

### Entretien des chemins

Jean-Jacques BARREAUX étudie, en lien avec les communes voisines et l'intercommunalité, la meilleure manière d'entretenir les chemins de randonnées.

### Plainte relative au PLU

Une procédure judiciaire a été engagée par la famille GUY (ferme sur la place de l'église) à l'encontre de la Commune au sujet du PLU.

### Projet d'un multiservice place de la gare

La réunion publique du 2 septembre a permis de confirmer l'intérêt d'étudier un tel projet : les attentes de la population sont réelles, mais la viabilité d'un multiservice reste à prouver. La réflexion va être poursuivie, notamment sur la gamme des composantes susceptibles d'être incluses dans le projet. D'autres réunions publiques seront organisées et les idées peuvent aussi être adressées en mairie par mail.

### Prolifération de mouches

Michelle DAUVERGNE, immédiatement approuvée par plusieurs autres conseillers, fait part de la prolifération de mouches qu'elle estime liée aux stocks de fumier du haras de la Chevée et aux épandages.

Alain VAILLANT explique que c'est un phénomène saisonnier, très habituel en milieu rural, qui disparaîtra avec l'arrivée du froid.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00.

Le Maire  
 Marc Giroud